

DISCOURS DE JEAN-MARC BAILLEUL, SECRETAIRE GENERAL DU SCSI.

CEREMONIE DES VŒUX, PARIS LE 14 JANVIER 2013

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur Général,

Monsieur le Préfet de Police,

Messieurs les Préfets,

Monsieur le représentant du Directeur Général de la Gendarmerie,

Monsieur le Député,

Madame et Messieurs les Directeurs centraux et chefs de service,

Monsieur le Secrétaire général de l'UNSA,

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux ou Président des organisations syndicales,

Monsieur le Président de l'Union Syndicale des Magistrats,

Mesdames et Messieurs les représentants des mutuelles, et de la GMF, d'ORPHEOPOLIS et de l'ANAS,

Mes très chers collègues, partenaires des médias, chers amis.

« Il faut d'abord savoir ce que ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire, il faut ensuite l'énergie de le faire ». Cette citation de Georges CLEMENCEAU nous anime **aussi** depuis 40 ans.

40 ans, c'est l'âge de notre organisation syndicale, qui après le SNAPC, le Syndicat National Autonome des policiers en civil, puis le SNOF, Syndicat National des Officiers de Police, et depuis peu le SCSI-UNSA, Syndicat des cadres de la Sécurité intérieure, est demeuré à l'issue de chaque élection professionnelle, majoritaire.

Vous pourrez retrouver une sélection des éditos de tous les secrétaires généraux dans un ouvrage qui paraîtra à la fin de ce mois.

Cette constance ne doit rien au hasard mais plutôt à la pertinence, à la continuité, à la lisibilité de la politique syndicale menée toutes ces années par mes prédécesseurs, avec le

soutien de nos adhérents et l'implication de nos délégués tant en métropole qu'en outre-mer.

Tous les combats n'ont pas été gagnés, des erreurs d'appréciations ont pu être commises, **mais l'honnêteté, la sincérité, de notre organisation n'ont jamais pu être dénoncées !**

Les valeurs qui nous animent depuis toutes ces années, sont la solidarité, l'équité, la justice, le sens du service du public ...**Monsieur le Ministre je sais que vous les partagez aussi !**

Une autre valeur à laquelle je reste particulièrement attaché est celle de l'autonomie, portée par l'ensemble de mes prédécesseurs.

Cette autonomie, nous a permis, quelquefois contre vents et marées, de mener le navire des officiers vers sa destinée, sans jamais chavirer malgré le grand jour annoncé par ceux qui pratiquent plus un syndicalisme de critiques qu'un syndicalisme de propositions. **D'ailleurs nous ne craignons pas de nous faire des ennemis, si nous n'en avons pas, c'est que nous n'aurions rien fait !**

Cette indépendance, nous y tenons particulièrement, mais pour autant elle ne pourra jamais être synonyme de neutralité ou d'indifférence sur ce qui se passe autour de nous, dans un monde en constante évolution, avec les problèmes qu'engendre notre société. La défense morale de nos mandants, comme celle de la fonction policière, implique nécessairement de ne pas nous cantonner uniquement aux problèmes policiers. En devenant policiers nous ne perdons pas pour autant nos droits et nos devoirs de citoyens d'autant que par nos missions, nous sommes au cœur des difficultés vécues.

Vous le savez, nous avons payé le prix fort pour avoir affirmé notre autonomie, face à des Ministres qui pratiquant le clientélisme, en ont oublié le respect du fait majoritaire et la signification du dialogue social pourtant défini dans une charte qu'ils ont eux même initiés.

Tout cela est du passé, il convient de repartir sur des bases nouvelles pour que chacun dans son rôle, nous puissions redonner au policier la place qui doit être la sienne.

D'un point de vue catégoriel, depuis votre arrivée, il y a huit mois, vous avez donné aux officiers des signes forts sur des thématiques que nous portions depuis plusieurs années, et sur lesquelles vos prédécesseurs n'avaient donné aucune impulsion ou au mieux, avaient amorcé le dispositif mais sans donner d'échéances précises :

- La poursuite de l'alignement complet du taux de l'ISSP des lieutenants et des capitaines de police sur celui de leurs homologues de la gendarmerie au 1^{er} janvier 2014. Cette revendication légitime portée par notre organisation va être rapidement satisfaite : **nous vous en remercions**
- L'amélioration de la protection fonctionnelle des fonctionnaires de police avec notamment la possibilité de bénéficier lorsqu'ils sont entendus dans le cadre d'une enquête administrative, des mêmes droits que les citoyens. Il restera à créer un

nouveau texte qui harmonisera enfin l'usage des armes entre les policiers et les gendarmes

- Vous le savez la loi sur le maintien en activité a bouleversé les prévisions de déflation des corps et les perspectives de carrières. Le dispositif de Valorisation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAEP), initié par notre organisation depuis deux ans, mais **que vous avez officiellement validé devant l'assemblée nationale en septembre dernier, en annonçant une centaine de postes par an**, va permettre de valoriser les carrières de commandants méritants, et de reprendre un rythme de déflation. Nous aurions souhaité la création de nouveaux postes, mais finalement ce dispositif qui repose sur l'utilisation de vacances budgétaires, permettra en réalité de promouvoir 100 commandants à l'échelon fonctionnel par an avec seulement 50 postes sur plus de 1300 existants. **Nous remercions la DRCPN et l'ensemble des directions pour leur implication positive dans la mise en œuvre de ce dossier, malgré là encore, des critiques fournies.**
- Nos interventions argumentées et l'action de votre cabinet, ont été déterminantes pour obtenir des ratios d'avancements de 13 et 12 % pour les deux années à venir au grade de commandant qui représentent tout de même une baisse significative mais supérieure aux taux de 4 et 6 % prévus initialement.
- La création d'un nouveau dispositif indemnitaire l'IRP, indemnité de responsabilité et de performance, en lieu et place de la prime de commandement avec la création de 1000 postes difficiles. A ce sujet, nous serons particulièrement vigilants pour qu'une grande part de ces postes soit bien implantée en Ile de France où près de la moitié des officiers est affectée. **Je n'ai pas besoin, Monsieur le Ministre de vous dire combien travailler dans certains commissariats et services de cette région, est compliqué tant en terme d'environnement, qu'en terme de disponibilité.**
- Il conviendrait également, que le dispositif de fidélisation en Ile de France pour les cadres soit revalorisé à l'instar de celui mis en place pour les gradés et gardiens.
- Par ailleurs, nous venons d'avoir la communication de la création ou la redistribution de 34 postes de chefs de service occupés par des commandants de police. Si nous avions été concertés sur ce sujet, nous aurions dénoncé le faible nombre de postes créés en région parisienne. De même, nous constatons que les critères ont évolué pour créer des postes d'adjoints, certes de directeurs départementaux, mais au détriment de chefs de service prévus dans le dispositif initial. **Nous espérons vivement que tout cela puisse être corrigé à l'occasion d'une remise à plat tant du dispositif indemnitaire (IRP) que statutaire de tous les officiers avant que les listes soient publiées.**
- De ce point de vue, depuis 2008, la majorité des officiers a été plongé dans une position inconfortable sans fondement juridique ni réglementaire : la latitude opérationnelle. Pour remédier à cela, nous attendons que vous étendiez le bénéfice de l'article 10 à tous les officiers et pas seulement aux chefs de service qui en bénéficient déjà. En effet, à contrario des commissaires de police et des gradés et

gardiens dont le régime d'emploi est attaché à leur personne, celui applicable à un officier, est toujours déterminé sur l'exclusive occupation d'un poste, dont la mission, la définition et le niveau de fonction, sont souvent similaires à de nombreux postes occupés par nos collègues du corps de conception et de direction.

Concernant la formation, le 24 décembre dernier, vous avez paraphé le décret procédant au rapprochement des activités de formation des écoles d'officiers et de commissaires de police au sein d'un seul établissement public. Vive l'ENSP !

Des interrogations légitimes des élèves et des formateurs soulevées par cette création restent toutefois en suspens. Je viens d'ailleurs de saisir le DGPN sur l'une d'entre elles dues à la baisse significative de rémunérations que subissent les gradés et officiers lorsqu'ils qu'ils commencent leur scolarité pour accéder au grade de lieutenant ou de commissaire.

Mais ce nouvel établissement public ne devra pas se cantonner à une juxtaposition des deux sites. Les assises de la formation tombent à point nommé afin de repenser la formation initiale des cadres, mutualiser, optimiser par une adaptation au cursus et l'expérience de chacun des candidats. **Il est évident que si vous décidez de supprimer le concours externe de commissaire, les choses seront plus simples. Mais ça, vous devez vous en douter, j'y reviendrai !**

Pour ce qui est de la formation continue, face à une société en constante évolution, il est indispensable que ce droit puisse être exercé par tous les policiers afin de mieux les accompagner dans un métier exposé, et répondre efficacement aux attentes de nos concitoyens.

Parce qu'il faut le dire ici, notre métier est difficile. Nous sommes souvent le dernier rempart face à la souffrance de nos concitoyens après l'échec des parents, de l'école, des services sociaux...

J'ai une pensée pour les policiers et les gendarmes décédés en service ou meurtris dans leur chair, mais aussi pour les familles qui partagent la difficulté du métier au quotidien.

A ce sujet, j'espère que vous soutiendrez le maintien du précompte des cotisations d'Orphéopolis, magnifique association d'entraide, qui sera perçue par les fonctionnaires de votre Ministère comme un acte fort.

L'idée de remettre de la proximité entre les policiers et la population, mais aussi entre tous les acteurs qui doivent concourir à améliorer la vie de la cité avec un grand C est indispensable, voire vitale pour que le ciment de la république ne s'effrite pas davantage.

Il ne faut pas oublier que si le policier est acteur principal, il est aussi un citoyen, avec ses forces mais aussi ses faiblesses. L'immersion quotidienne dans la misère, la violence, la stigmatisation dont nous faisons l'objet, rendent certains d'entre nous plus fragiles, les amenant à l'acte irrémédiable qu'est le suicide. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, avec

quasiment un passage à l'acte en moyenne par semaine depuis plusieurs années : c'est énorme ! Et cela doit interpeller chacun d'entre nous. **Je sais que pour vous et le Directeur Général, c'est une priorité.**

Personne ne pourra nier ici, que la multitude des réformes mises en place ces dernières années, en fonction des évènements, et la culture du chiffre, ont contribué à augmenter la pression subie par les policiers.

En parlant de réformes, Monsieur le Ministre, si nous sommes un syndicat progressiste, il est absolument nécessaire qu'elles soient engagées dans le cadre d'un dialogue social construit et constructif dont nous n'avons pas à nous plaindre pour le moment. Cependant, toute nouvelle réforme doit être pérenne et comprise par les acteurs du terrain. Vous connaissez notre position sur les redéploiements envisagés : ils ne nous paraissent pas indispensables dans la mesure où la cour des comptes n'a jamais validé la réalité de l'efficacité de ceux déjà réalisés puisque par exemple les effectifs redéployés ne vont pratiquement pas où les besoins sont réels. En outre, le contexte budgétaire ne permettra pas un accompagnement pour le reclassement des fonctionnaires concernés à la hauteur de celui qui avait été mis en place lors des précédentes opérations.

Nous pensons qu'il faut sortir de la logique de compensation entre police et gendarmerie, car les militaires font maintenant partie intégrante du Ministère de l'intérieur. Si vous deviez malgré tout, décider de transferts, nous revendiquons une fongibilité des emplois de la police et de la gendarmerie, à tous les grades, par la poursuite des passerelles mais aussi par voie de détachements. La police qui traite déjà plus de 70 % de la délinquance, n'a pas vocation à n'exercer qu'en milieu hyper-urbain.

Il en va de même pour la districalisation, mot créé pour la circonstance mais compris de tous. Si nous pouvons admettre que des mutualisations notamment sur les postes administratifs et de gestion des effectifs sont génératrices de gain d'ETP et d'économies, nous sommes toutefois plus que réservés quant à la centralisation des services opérationnels avec le risque de les voir s'éloigner de la population et de la nécessaire connaissance géographique des quartiers.

Concernant les cadres que sont les officiers et les commissaires, se pose le problème de leur repositionnement sur des postes à responsabilités équivalentes, d'autant que le ralentissement des départs en retraite diminue les perspectives. A chaque redéploiement, les officiers ont perdu des postes à responsabilité, qu'ils n'ont jamais retrouvés depuis, ou si on leur a laissé, ils ont vidés de leur substance.

Au sujet des services de renseignements, notre organisation syndicale qui n'avait pas validé la réforme du 1^{er} juillet 2008, décidait au printemps 2011 de se faire l'écho des interrogations des officiers y travaillant. En effet, attachés à leur métier et à l'aspect régalien de leurs missions, les officiers du renseignement ont le sentiment que cette réforme s'est

faite au détriment du travail des policiers et du traitement, de l'analyse des renseignements collectés.

La Commission des lois de l'Assemblée nationale, **dont je salue la présence de son Président parmi nous**, se penche activement sur le sujet, et je l'en remercie. Le fruit du travail de notre organisation vous sera communiqué Monsieur le Ministre prochainement, il traduit notamment l'attente des personnels de rassembler l'ensemble des composantes du renseignement au sein d'une grande direction. Si la création d'une direction de la protection est envisagée, pourquoi ne le serait-elle aussi pas dans ce domaine ?

Dans la continuité de l'énoncé des réformes que vous avez annoncées et entreprises, le changement d'indicateurs statistiques est incontournable. Si l'évaluation de notre activité est nécessaire pour valoriser le travail accompli, il convient qu'elle ne représente pas un levier pour l'attribution de primes aux objectifs s'ils ne sont vus qu'à l'aune des chiffres. La dimension humaine du management, la perception par les acteurs institutionnels et syndicaux, la communication externe sont aussi des facteurs importants. Pour les effectifs, les missions tournées vers l'assistance au personne, l'accueil, la présence sur la voie publique, doivent être aussi valorisées. **Il faut sortir d'une combinaison néfaste entre les exigences politiques et les calculs statistiques qui aboutissent à privilégier les apparences au détriment du fond.**

Après avoir légitimement écarté l'idée de remise d'un récépissé lors des contrôles d'identité, vous avez décidé que tous les policiers mais aussi tous les gendarmes devraient être identifiables par la population au moyen de leur numéro matricule. Il conviendra que ce dernier se présente sous une forme valorisante et adaptée à chaque fonctionnaire.

Vous connaissez notre attachement à l'amélioration des relations entre les magistrats et les policiers. Nos collaborations multiples avec l'Union Syndicale des Magistrats, majoritaire, en sont la démonstration, car tout comme vous nous sommes persuadés que nous opposer, contribue à augmenter le dysfonctionnement du processus pénal. Vous aviez annoncé des assises régionales et une table ronde regroupant les différents acteurs, quand vont-elles être organisées ?

Il y a un an, lors de mon discours de clôture de congrès, j'avais répondu au DGGN qui affirmait dans la presse que les gendarmes travaillaient 15 heures par jour sans parler de leurs 3 heures d'astreinte, sous entendant, chacun l'aura compris, que les policiers nationaux « eux », travaillaient beaucoup moins. J'avais dénoncé de telles allégations en espérant qu'elles ne se réitérent pas !

Que nenni, le Général, Président du Trèfle a récidivé dans une récente interview en affirmant que le code de déontologie commun aux deux forces, que vous avez sollicité, est « un nivellement par le bas pour les gendarmes au prétexte, je cite que le « texte est simple au regard de ceux qu'ils observent déjà »

Monsieur le Ministre, ignore-t-il qu'un code de déontologie s'applique aux policiers depuis 1986, (allusion à Mr JOXE) policiers les plus contrôlés de la fonction publique et les plus exposés aux violences de toutes les forces de sécurité. **D'ailleurs, ce code de déontologie commun, ne devrait-il pas être le préalable à la création d'un seul service d'inspection des forces de sécurité intérieure ?**

Si je ne m'abuse, ce Général est toujours soumis au devoir de réserve. **Nous n'avons pas de leçon à recevoir d'officiers supérieurs hostiles aux syndicats, depuis une journée de l'automne 2001 où dans les plus grandes villes de France, les gendarmes ont manifesté leur mécontentement en uniformes, armés et en véhicules de service toutes sirènes hurlantes.**

Lors de votre intervention devant l'assemblée nationale le 9 octobre dernier relative à l'affaire de la BAC Nord, vous estimiez que « trop de policiers sur le terrain sont abandonnés par leur hiérarchie et qu'il était nécessaire que chacun joue son rôle, notamment l'encadrement, et plus particulièrement les officiers dans la lutte contre la corruption ».

Nous vous rejoignons, mais à ce jour très peu d'officiers détiennent les outils managériaux (notation, discipline, avancement, mutations internes, attribution de la PRE...) permettant d'exercer pleinement les responsabilités qui devraient être les leurs : il faut donc aborder la question de la chaîne hiérarchique dans son ensemble.

Depuis des années, nous soulignons tous ces effets négatifs : l'incohérence, le cloisonnement, la coexistence de deux corps de cadres concurrents conduisant à une perte d'efficacité. La cohésion, la continuité de la décision et de l'action, devraient prévaloir et seraient garantis par l'unicité du recrutement, du statut et des carrières, sachant bien évidemment que tous les officiers n'atteindront pas le grade de commissaire.

Nous restons convaincus que seul l'avènement d'une structure hiérarchique organisée autour d'un seul corps de commandement et de direction, avec suppression de la vingtaine de postes du concours externe, mettra fin à la défiance permanente entre les cadres, qui affaiblit la police nationale.

Que ce soit dans le monde politique où on ne devient pas un homme d'état sans un avoir acquis une expérience progressive d'élus de terrain, où dans le monde du journalisme dans lequel on ne devient pas chef de rédaction sans avoir été journaliste, l'expérience est au cœur de la carrière, au cœur de l'efficacité. **Pourquoi comme dans la gendarmerie ne le serait-elle pas dans la police ?**

Cette nouvelle organisation, évitant les doublons, les confusions dans les missions, permettra de réaliser des économies substantielles tant structurelles que fonctionnelles, au bénéfice d'un management de proximité. La mutualisation des bureaux d'officiers et de commissaires, que j'ai récemment suggérée à l'occasion de la vacance des deux postes de chefs, va naturellement dans ce sens.

Votre prédécesseur a commandité deux rapports successifs sur la faisabilité de ce corps unique dont les contenus n'ont fait preuve que de peu d'audace et d'innovation. En 1995, notre organisation avait demandé la fusion des corps d'officiers de paix et d'inspecteur de police. **Décriée à l'époque par ceux-là même qui s'opposent aujourd'hui au corps unique, cette vaste réforme, déterminante pour l'ensemble de la police nationale, est aujourd'hui une évidence pour tous.**

Monsieur VALLS, serez-vous le Ministre de cette grande réforme ?

Je vous garanti, Monsieur le Ministre, que mon organisation, largement majoritaire chez les cadres, ne s'inscrit pas dans une stérile lutte des classes comme nous l'avons démontré lors des rassemblements organisés dans les plus grandes villes de France en 2012.

Les commissaires de police n'ont rien à perdre, ni à craindre, pour preuve, nombreux sont ceux qui adhèrent à notre projet.

Pour finir sur notre institution, je souhaite citer Alain BRILLET, un de mes prédécesseurs, qui dans l'un de ses éditos en 1993, déclarait :

« Au fil des sondages, l'opinion qu'ont nos concitoyens de leur police, ne varie pas. Le dernier en date illustre bien le phénomène puisque l'IFOP annonce un indice de satisfaction qui dépasse les 65 % ».

Les choses ont peu évolué puisque le dernier sondage IFOP place la police à 67 % de bonnes opinions. Si ce chiffre est encourageant, il est de notre devoir à tous d'aller au-delà, en innovant, en réformant, tout en sachant comme le disait Georges CLEMENCEAU, « que nous avons pour mission de faire que les bons citoyens soient tranquilles et que les mauvais ne le soient pas ».

Je tiens maintenant à vous adresser à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux. Que 2013 soit la concrétisation de vos souhaits les plus chers tant personnels que professionnels.